

Pour le Maire et par délégation,
Madame Stéphanie MACZUHA
Directrice Générale des Services

VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 Avril 2024

<u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 3 Présents : 23 Qui ont pris part au vote : 26 QUORUM : 14	L'an deux mil vingt-quatre, le cinq avril à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en Salle des élus sous la présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.
<u>Date de la convocation</u> 22-03-2024 <u>Date d'affichage</u> 22-03-2024	PRÉSENTS : Mrs Laurent MARTINEZ, Donato MIRAGLIA, Bertrand RADIGOIS, Philippe DESCHODT, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Pascal ROUSSEAU, Raymond WOLICKI, Éric EGO, Jocelyn OGER, Mmes Sévérine FRACKOWIAK, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Sylvie ROUSSELLE, Cathy NOTOT-GOS, Martine DELZENNE, Mélanie DELANNOIS, Frédérique FERREIRA, Sandrine SPARTY, Brigitte WAMBRE et Jocelyne MALFIGAN ABSENT : Régis NOTOT ABSENTS EXCUSÉS : ONT DONNÉ PROCURATION : Mmes Valérie GOUPY, Audrey VERHAEGHE, Mr DELEMER Bernard, SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU

Délibération n°35/2024/LM/SM

Objet : désignation des délégués de la commune de Marchiennes au sein du Syndicat Intercommunal d'Aide A l'Enfance Inadaptée

Les statuts du Syndicat Intercommunal d'Aide à l'Enfance Inadaptée, dont le siège est situé 14 rue Roger Salengro à Lauwin-Planque, prévoient que la commune de Marchiennes y soit représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants. Ces délégués doivent être membres du conseil municipal.

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante de désigner ci-après les représentants au dit syndicat

- **DELEGUES TITULAIRES** – Catherine KOPEC – Frédérique FERREIRA
- **DELEGUES SUPPLEANTS** – Valérie GOUPY - Anne-Marie MASTROMONACO

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : **26 voix** - Contre : 0 - Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent MARTINEZ

